

Perception de prestations sociales et profils des nouveaux bénéficiaires d'une rente AI

Souvent, plusieurs années s'écoulent entre l'apparition d'une atteinte à la santé, la demande de prestations auprès de l'AI et l'octroi d'une rente. Bien avant le début de la procédure AI, la capacité de gain diminue et une désinsertion professionnelle progressive oblige la personne atteinte dans sa santé à recourir à des prestations sociales. L'étude des parcours professionnels et des prestations sociales perçues avant l'octroi de la rente AI apporte des informations propices à l'efficacité de l'intervention précoce. Le présent article résume les résultats de l'étude relative aux parcours débouchant sur l'octroi d'une rente AI.

suivi un parcours spécifique (facteurs de risque).

Types de parcours

Pour cerner les types de parcours (voir tableau **T1**), les informations mensuelles sur le recours à des IC ou à l'aide sociale ont été analysées pour les années 2005 à 2010. La typologie se fonde sur le déroulement chronologique des prestations perçues et une distinction a été faite entre les cas où il y a eu perception de prestations durant les douze mois précédant la décision d'octroi d'une rente AI et ceux où les dernières prestations perçues remontaient à une date plus lointaine. On considère ici qu'il y a passage immédiat ou direct à la rente AI lorsque des prestations ont été perçues au cours de l'année précédant la décision de rente.

Environ 54 % des nouveaux bénéficiaires de rente n'ont touché ni IC ni prestations d'aide sociale au cours des cinq années précédant le versement de la première rente (parcours 6). Les 46 % restants ont eu préalablement recours à des prestations (parcours 1 à 5). Mais l'ordre dans lequel les différentes prestations sont perçues avant la rente varie. Plus d'un tiers des nouveaux bénéficiaires de rente (34,1 %) ont touché des IC ou des prestations d'aide sociale au cours des douze mois précédant le début de la rente, et plus d'un cinquième (22 %) ont passé directement de l'aide sociale (obtenue parfois en complément des IC) à la rente AI. Les cas où des phases de recours aux IC et à l'aide sociale se sont succédé avant l'octroi de la rente AI (parcours 2a et 2b représentant 10 % de l'ensemble) présentaient souvent une atteinte à la santé de plus longue durée s'accompagnant d'une désinsertion professionnelle progressive.



Robert Fluder

Haute école spécialisée bernoise, Travail social



Renate Salzgeber



Tobias Fritschi

L'étude rédigée par une équipe de la HES-BE fournit des informations approfondies sur les nouveaux bénéficiaires de rente AI, en identifiant les facteurs de risque qui favorisent le recours à des prestations sociales avant l'octroi de la rente. Elle se concentre sur le recours aux prestations de sécurité sociale – en particulier l'assurance-chômage (AC) et l'aide sociale (AS) – au cours des cinq années précédant l'octroi d'une rente et sur leur chronologie.

L'étude se base sur les données administratives de l'AI et de l'AC, sur la statistique de l'aide sociale des années 2005 à 2010 et sur les comptes individuels de l'AVS depuis 2000 (pour l'analyse de l'activité lucra-

tive). Elle a pris en compte les 13 313 nouveaux bénéficiaires de rente AI (année 2010) âgés de plus de 23 ans dont la rente n'était pas fondée sur une infirmité congénitale et qui résidaient en Suisse. L'examen de l'activité lucrative et des périodes d'indemnités de chômage (IC) ou de prestations d'aide sociale précédant le versement de la rente AI a permis de définir six types de parcours. Cette typologie se fonde sur des indicateurs et fait apparaître pour chaque parcours type des particularités socio-démographiques et socioprofessionnelles. Ensuite, un modèle multivarié a servi à évaluer les éléments déterminant la probabilité pour un nouveau bénéficiaire de rente d'avoir

Types de parcours

T1

Type de parcours	Description succincte
1a: IC → AI	avant la décision d'octroi de rente, perception d'IC uniquement et intervalle de moins de 12 mois entre la dernière IC perçue et le début de la rente (passage direct, symbolisé par →)
1b: IC → ... → AI	avant la décision d'octroi de rente, perception d'IC uniquement et intervalle de plus de 12 mois entre la dernière IC perçue et le début de la rente (passage avec interruption, symbolisé par → ... →)
2a: IC → AS → AI	perception de prestations d'aide sociale entre le versement d'IC et la décision d'octroi de rente (passage direct de l'aide sociale à la rente AI)
2b: IC → AS → ... → AI	perception de prestations d'aide sociale entre le versement d'IC et l'octroi de la rente AI (passage de l'aide sociale à la rente AI, avec interruption)
3a: AS → IC → AI	perception d'IC entre le versement de prestations d'aide sociale et la décision d'octroi de rente (passage direct du versement d'IC à la rente AI)
3b: AS → IC → ... → AI	perception d'IC entre le versement de prestations d'aide sociale et la décision d'octroi de rente (passage du versement d'IC à la rente AI, avec interruption)
4a: AS → AI	avant la décision d'octroi de rente, perception d'aide sociale uniquement (passage direct)
4: AS → ... → AI	avant la décision d'octroi de rente, perception de prestations d'aide sociale uniquement (passage avec interruption)
5: Avance de prestations (AS, IC)	IC et aide sociale uniquement perçus à titre de prise en charge provisoire*
6: Passage direct à l'AI	pas d'IC ni d'aide sociale avant la décision d'octroi de rente

Source: HES-BE, Travail social, données de 2005 à 2010.

* Le droit à la rente naît au plus tôt six mois après le dépôt d'une demande à l'AI. Si les IC et les prestations d'aide sociale ne sont allouées qu'entre le début de l'attribution rétroactive de la rente AI et la décision de rente, elles sont considérées comme une prise en charge provisoire des prestations.

Perception d'indemnités de chômage ou de prestations d'aide sociale avant le début de la rente

Au total, 28% des nouveaux bénéficiaires de rente enregistrés en 2010 avaient bénéficié d'IC au cours des cinq années précédentes. Au début des années 2000 – à savoir au cours des dix ans précédant la rente –, ce taux s'élevait même à 40%. Suivant le type de parcours, entre 25% et 45% des nouveaux bénéficiaires de rente étaient arrivés en fin de droit dans l'AC; ils étaient alors très souvent devenus tributaires de l'aide sociale. Dans de nombreux cas, la

période de chômage remontait à plus longtemps et une partie des nouveaux bénéficiaires de rente avaient perçu des IC à plusieurs reprises. En tout, l'étude a mis en évidence un grand nombre de chômeurs de longue durée ou ayant dû recourir aux IC à plusieurs reprises. Une partie d'entre eux étaient arrivés en fin de droit avant l'octroi de la rente AI.

Un tiers des nouveaux bénéficiaires de rente AI étaient préalablement tributaires de l'aide sociale, dont trois quarts pendant plus de douze mois. En moyenne, le recours à l'aide sociale avait duré deux ans et demi. Près d'un nouveau rentier sur sept qui avait exercé une activité lucrative avant de percevoir une rente recourait accessoirement à l'aide sociale. Le taux de *working poor* – de 13% – était nettement plus élevé que dans la population globale¹. Une partie des nouveaux bénéficiaires de rente avaient

perçu simultanément des IC et des prestations d'aide sociale. Les personnes souffrant de troubles psychiques étaient nettement surreprésentées dans les parcours comprenant un recours à l'aide sociale, ce qui indique qu'elles subissent plus souvent une phase de désinsertion professionnelle, que cette phase dure plus longtemps et que l'instruction de ces cas demande beaucoup plus de temps que pour les autres assurés.

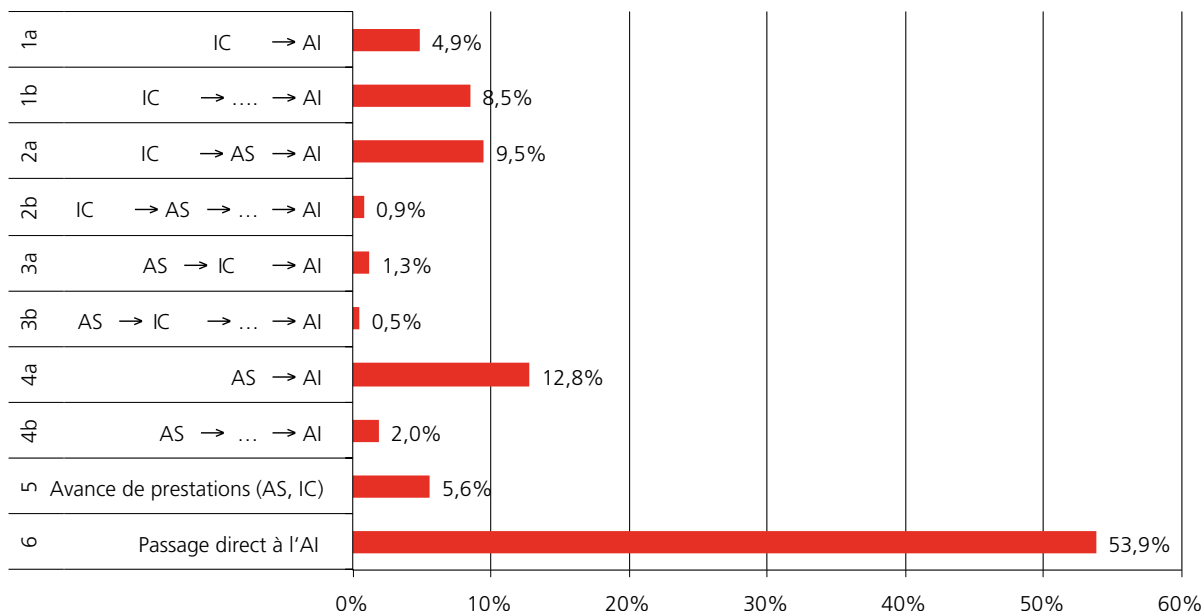
Prestations de l'AI avant l'octroi de la rente

En 2010, 12% des nouveaux bénéficiaires de rente AI avaient bénéficié d'une mesure d'intervention précoce, notamment ceux qui avaient préalablement perçu des IC. Il convient de noter que la 5^e révision de l'AI, qui a institué ce type de mesures, est entrée en vigueur en 2008

¹ Suivant la définition de *working poor* (tous les actifs réalisant un revenu inférieur à un certain seuil ou uniquement les personnes ou ménages exerçant une activité lucrative à plein temps), la proportion pour l'ensemble de la Suisse se situe entre 3,5% et 7,5%.

Nouveaux bénéficiaires de rente AI selon le type de parcours

G1



Sources : Données AS-AI-AC 2005-2010, calculs HES-BE, Travail social. N=13 313

seulement et qu'elle n'avait pas encore produit tous ses effets en 2010. Très peu de nouveaux bénéficiaires de rente (1,1 %) avaient suivi auparavant des mesures de réinsertion – elles aussi introduites en 2008 et surtout destinées aux personnes souffrant d'un handicap psychique. Un quart environ des personnes concernées avaient suivi une mesure d'ordre professionnel. L'octroi de ce type de mesure s'avère beaucoup plus fréquent dans les parcours incluant un recours aux IC ou à l'aide sociale que dans ceux qui n'en comprennent pas. En outre, on le retrouve plus souvent lorsque l'atteinte à la santé est due à un accident ou à des troubles d'ordre psychique.

Parcours professionnel et évolution du salaire avant l'octroi de la rente

Pour les besoins de l'étude, les parcours professionnels ont été reconstitués pour la décennie précédant le début de la rente². Il se trouve que l'activité lucrative de ces assurés était souvent très limitée durant cette pé-

riode. En moyenne, la durée de l'interruption de l'activité lucrative précédant immédiatement la rente AI était de deux ans. Les interruptions les plus courtes se situent dans les parcours où aucune prestation n'a été perçue sinon des IC immédiatement avant le début de la rente. Dans l'ensemble, depuis 2000, les nouveaux bénéficiaires de rente AI étaient restés sans activité lucrative pendant 46 mois en moyenne. La durée de chômage était particulièrement longue chez les personnes tributaires de l'aide sociale. Les nouveaux bénéficiaires de rente en 2010 présentaient fréquemment des épisodes d'interruption de travail d'une certaine durée, dont la majorité remontaient à très longtemps. C'était surtout le cas des personnes atteintes de troubles psychiques. Un nombre assez important de nouveaux bénéficiaires de rente avaient subi plusieurs interruptions du travail (1,5 en moyenne) d'une durée de plus de trois mois.

La dégradation du parcours professionnel avant l'octroi de rente (déqualification, emploi mal payé et conditions de travail précaires, travail à temps partiel forcé) se reflète aussi

dans l'évolution du revenu. Chez plus d'un tiers des nouveaux bénéficiaires de rente (39 %), on observe une baisse manifeste du revenu, et le revenu de 28 % d'entre eux avait fortement fluctué. La comparaison du premier et du dernier revenu réalisés durant la période observée (2000 à 2010) montre une baisse moyenne du salaire de 2,8 % par an. Cette baisse est moins importante chez les femmes – probablement parce que le potentiel de réduction est moindre pour les bas salaires. Cela semble aussi être l'explication de la baisse moins marquée du revenu professionnel parmi les bénéficiaires d'aide sociale. On peut supposer que dans ce groupe le processus d'érosion du salaire avait déjà commencé avant la période d'observation. Par ailleurs, l'évolution du revenu des nouveaux bénéficiaires de rente AI présentait parfois des fluctuations considérables, les variations les plus fortes étant enre-

² Compte tenu des données disponibles, la perception d'IC et de prestations d'aide sociale n'a pu être analysée que pour les cinq années précédant le versement de la rente.

Facteurs de probabilité d'un parcours comprenant la perception de prestations sociales

G2

Parcours de référence (6) : passage direct à l'AI	Facteurs d'influence					
	Degré d'influence					
	-	-	-	+	+	+
Tranche d'âge (référence) : de 26 à 45 ans						
de 23 à 25 ans						
Plus de 45 ans						
Type de ménage (référence) : non marié, sans enfant						
Marié, sans enfant						
Non marié, avec enfants						
Marié, 1 ou 2 enfants						
Marié, 3 enfants ou plus						
Nationalité (référence) : suisse						
UE17/AELE limitrophe/nord						
UE27 autres						
Reste de l'Europe et monde						
Niveau de formation (référence) : formation professionnelle achevée						
Sans formation professionnelle						
Formation de niveau tertiaire						
Pas d'indication						
Branche (référence) : industrie manufacturière, fabrication de biens, industrie minière, extraction de pierres						
Agriculture, sylviculture, pêche						
Construction						
Hôtellerie, commerce et stockage						
Circulation						
Information et communication, services financiers, assurances, secteur immobilier						
Professions libérales, scientifiques et techniques						
Administration publique, défense, assurances sociales, éducation et formation, système de santé et services sociaux						
Autres services						
Pas d'indication						
Position professionnelle (référence) : spécialiste						
Sans activité lucrative						
Indépendant						
Cadre						
Auxiliaire						
En formation						
Travail à domicile						
Evolution du revenu (référence) : baisse du revenu						
Sans revenu						
Faible revenu (stable, augmentant, fluctuant)						
Revenu moyen ou élevé (fluctuant)						
Revenu moyen ou élevé (stable, augmentant)						
Atteinte à la santé (référence) : troubles physiques						
Accident						
Troubles psychiques						
Type de canton (référence) : canton de taille moyenne avec centre urbain						
Zurich						
Berne						
Cantons de taille moyenne, sans centre urbain						
Petits cantons						
Cantons urbains						
Cantons de montagne ou présentant une faiblesse structurelle						
Argovie						
Tessin						
Vaud						

Sources: Données AS-AI-AC 2005-2010, données AVS-CI 2000-2010, calculs de la HES-BE, Travail social

Degré d'influence (sans quantification métrique): - peu négative, -- moyennement négative, --- très négative; vide: aucune influence; + peu positive, ++ moyennement positive, +++ très positive. Exemple d'interprétation: chez les nouveaux bénéficiaires de rente de plus de 45 ans, la probabilité d'un parcours incluant la perception de prestations est nettement plus faible (degré d'influence --) que chez ceux de 26 à 45 ans (groupe de référence).

gistrées dans le parcours de ceux qui avaient eu recours à l'aide sociale – indice d'un parcours professionnel particulièrement précaire.

Profils de risque des nouveaux bénéficiaires de rente AI

Un modèle multivarié a permis d'évaluer les facteurs qui déterminent la probabilité de suivre un parcours comprenant la perception de prestations. Contrairement aux analyses descriptives bivariées qui comparent chaque facteur d'influence avec chaque type de parcours, le modèle multivarié tient compte simultanément de tous les facteurs d'influence. L'effet de chaque facteur peut donc être déterminé compte tenu de tous les autres. Le graphique **G2** met en évidence les facteurs (variables explicatives) qui influent sur les parcours comprenant la perception de prestations sociales avant la décision de rente. Il indique uniquement le degré d'influence (–, ––, –––, pas d'influence = vide, +, ++, +++); les indications n'ont pas de signification strictement quantitative. Pour chaque facteur, il est indiqué s'il fait notablement croître la probabilité d'une perception de prestations sociales (de + à ++++) ou s'il la réduit (de – à –––) en comparaison d'un parcours caractérisé

par l'absence de toute prestation perçue (le parcours 6 sert de référence).

Les **caractéristiques sociodémographiques** des nouveaux bénéficiaires de rente AI se sont avérées **importantes**. Les allocataires d'un certain âge et mariés (avec ou sans enfants) présentaient moins souvent un parcours incluant un recours aux IC ou à l'aide sociale. Par contre, les allocataires non mariés avec enfants (familles monoparentales) étaient plus susceptibles de suivre un tel parcours. En ce qui concerne la nationalité, les différences identifiées entre les Suisses et les ressortissants étrangers dans la perception préalable de prestations sont partiellement imputables au niveau de formation, à l'appartenance à une branche professionnelle et à la position professionnelle: en effet, le résultat dépend de la formation et de la branche d'activité. Seuls les nouveaux bénéficiaires de rente originaires de pays hors UE/AELE présentaient une probabilité clairement plus élevée d'avoir eu recours à des prestations qui ne soit pas imputable à d'autres facteurs.

Comme nous l'avons vu, les effets des **caractéristiques socioprofessionnelles** ont également pu être démontrés. Il est étonnant que, dans l'ensemble, on n'ait pas constaté de différence significative entre les personnes ayant suivi une formation professionnelle et les autres. En revanche, les nouveaux bénéficiaires de rente AI ayant achevé une formation tertiaire risquent nettement moins d'avoir eu recours à des prestations de l'AC ou de l'aide sociale. En ce qui concerne l'appartenance à une branche, cette probabilité était plus grande chez les nouveaux allocataires provenant de la construction ou de l'hôtellerie; elle était moindre chez ceux qui étaient précédemment actifs dans les services financiers ou l'administration publique. La position professionnelle présentait elle aussi un schéma évident: le risque d'avoir recouru à des prestations sociales était plus élevé chez les personnes sans emploi et les auxiliaires, tandis qu'il était moindre chez les indépendants et les cadres que chez les

spécialistes. **L'évolution du revenu** a aussi une incidence sur le parcours menant à l'AI. Un recours à des prestations sociales s'avère plus probable chez les personnes qui présentent un faible revenu que chez celles dont le revenu baisse. Cette probabilité est moindre chez celles dont le revenu est moyen ou élevé.

Pour ce qui était du **type d'atteinte à la santé**, la probabilité pour les nouveaux bénéficiaires de rente souffrant de troubles psychiques d'avoir eu recours à des prestations est clairement plus élevée. Des **facteurs d'ordre régional** ont également été mis en évidence: la probabilité de suivre un parcours comprenant la perception de prestations sociales est nettement supérieure dans les cantons urbains (y compris le canton de Zurich) que dans les cantons de taille moyenne avec plusieurs centres urbains, et elle est significativement plus faible au Tessin.

Dans l'ensemble, on constate une influence manifeste des critères sociodémographiques et des caractéristiques socioprofessionnelles sur le type de parcours. Les nouveaux bénéficiaires de rente dotés au départ de faibles ressources et présentant, de manière générale, des risques sociaux plus élevés ont suivi plus souvent un parcours incluant la perception de prestations sociales avant l'octroi de la rente. Le type d'atteinte à la santé et l'appartenance régionale jouent également un rôle.

Etude

Fluder, Robert, Renate Salzgeber et Tobias Fritschi, *Verläufe und Profile von neuen IV-Rentenbeziehenden. Analyse anhand der SHIVALV-Daten 2005–2010*. Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 10/13 (texte en allemand uniquement; résumé en français, en italien et en anglais): www.ofas.admin.ch → Pratique → Recherche → Rapports de recherche.

Robert Fluder, responsable Sécurité sociale, Haute école spécialisée bernoise, Travail social.
Mél: robert.fluder@bfh.ch

Renate Salzgeber, chargée de cours et chef de projet, Haute école spécialisée bernoise, Travail social.
Mél: renate.salzgeber@bfh.ch

Tobias Fritschi, chargé de cours et chef de projet, Haute école spécialisée bernoise, Travail social.
Mél: tobias.fritschi@bfh.ch